

<http://solidaires-meteo.org/CT-SS-DT-du-22-mars-2012.html>



CT SS DT du 22 mars 2012

- Sections locales - Toulouse - CTSS DT DSO DSI -

Date de mise en ligne : vendredi 30 mars 2012

Copyright © Solidaires-Météo - Tous droits réservés

Le SPASMET-SOLIDAIRES était représenté par Gilles Gely (titulaire) Patrick Chartier (suppléant) et Cécile Marie-Luce (expert).

Principalement à l'ordre du jour : le règlement intérieur du CTSS et la réorganisation de DSO/DOS. Deux points d'information ajoutés à la demande du SPASMET : évolutions d'organisation de DSO/DOA et organisation du standard téléphonique de la météopole ainsi qu'un point d'information demandé par nos collègues de la CGT sur les mesures transitoires prises pour faire face à des vacances de postes à la DSI.

2

1- Suivi d'actions des derniers CTP2

Niveau de bruit dans la salle de pupitrage : Pour gagner quelques décibels et donc améliorer les conditions de travail, deux solutions sont envisageables : des « travaux d'isolation phonique » et « amélioration des pratiques par les occupants » (parler moins fort ...) ; c'est cette solution qui a été choisie actuellement par la direction. Une réunion est planifiée le 3 avril prochain avec le nouvel encadrement (CS/SPV/D) qui sera en charge de régler ce problème. DSI/D insiste sur son désir de garder une communication facile entre les différents pôles de salle. DT/D précise que cette réunion du 03/04 doit être conclusive !!

22- Règlement intérieur du CTSS DT2

Dans un souci de cohérence, le SPASMET-Solidaires a demandé que les principaux amendements qui ont été acceptés pour le règlement intérieur du CTEP soient validés pour celui du CTSS DT.

Les représentants du personnel ont voté, à l'unanimité, pour ce règlement intérieur modifié (articles 1 à 22).

L'ajout d'un article 23 concernant le rappel des droits syndicaux sera voté au prochain CTSS DT après validation par la DRH.

Rappelons que, dorénavant, seuls les représentants du personnel votent au cours du CTSS.

En cas de vote unanime défavorable sur un projet de texte, le CTSS est convoqué de nouveau dans un délai de 8 à 30 jours pour réexaminer le texte rejeté.

23- Réorganisation de DSO/DOS2

Sur ce point les représentants du personnel font remarquer à l'administration que les tableaux de correspondance comportent des erreurs.

En outre, malgré la demande du SPASMET, aucune fiche de poste de la nouvelle organisation n'a été communiquée par l'administration en document préparatoire sous le « prétexte » que ces fiches de poste sont nominatives ! Nous rappelons que la fiche de poste est associée à un poste et pas à une personne et que celle-ci doit être présentée en CT SS.

Le SPASMET/Solidaires rappelle que lors d'une réorganisation tous les postes qui subissent un changement de rythme de travail, une modification dans l'attribution des primes (Informatique ou ITS Fonctionnelle), un changement significatif de contenu ou un changement significatif de fonction doivent faire l'objet d'un passage en CAP sans apport extérieur.

Cela ne peut être examiné qu'avec les fiches de poste.

Le SPASMET insiste sur les changements de responsabilité et demande à ce que les 4 postes IT de responsable de

division ainsi que les postes IT avec un changement de responsabilité soient ouvert en CAP sans apport extérieur. Cette demande semble être reçue 5/5 par DT/D.

En conclusion : la réorganisation de DSO/DOS n'est pas soumise au vote par le président du CT, l'administration doit corriger les tableaux de correspondance de poste, lister les postes qui « changent » et fournir les fiches de postes correspondantes.

Un CTSS DT sera convoqué le 3 avril pour traiter ce sujet.

Point sur le secrétariat de la DSO : actuellement, après le non remplacement de la secrétaire de DSO/DOA, la charge de travail repose sur deux secrétaires à Toulouse plus un poste de secrétaire à DSO/DOS-Trappes qui sera transféré au SG.

DSO/D nous confirme que ce poste sera rouvert au niveau DSO.

Après aménagement du bâtiment Emilie du Châtelet à l'été 2012, le secrétariat de la DSO devra donc être composé d'un 'pool' de trois secrétaires DSO plus collaboration avec DT/Sec.

24- Bilan de la formation 2011.2

Le nombre de jour de formation par agent de la DT sur 2011 est de 4,75, satisfecit de la direction puisque cette année l'objectif à atteindre est passé de 5 à 4 jours ! Ouf sinon les quotas n'étaient pas atteints !

25- Point d'information sur l'organisation de DSO/DOA2

Suite à mutation, le poste IPEF de DOA/DA devient un poste IT. La direction indique que cette transformation de poste est opportuniste ; elle sera actée au TROED 2013.

Pour répondre à une question du SPASMET, la direction nous confirme que deux agents de DSO/DOA/IMI sont actuellement à 80% pour l'un et à 50% pour l'autre à DSO/DOA/DEP.

DSO/D nous indique qu'il s'agit de répondre à des besoins de développement temporaires à DEP. Cette situation temporaire est cadrée par une lettre de mission. L'organisation du service devra être revue si pérennisation.

26- Standard téléphonique de la Météopole2

Suite au départ d'un agent, le standard ne sera assuré que par une seule personne. La direction nous confirme que pour l'instant le poste ne sera pas ouvert et qu'avec le passage à la téléphonie sur IP, une réflexion doit être menée sur l'évolution du standard dans l'établissement. Pour compenser le manque de personnel la direction fera appel à une société de service extérieure (ce qui est déjà fait pour palier aux absences). Le SPASMET-Solidaires met en garde sur une possible dégradation du service et sera vigilant sur le devenir de ce poste.

27- Remplacement des postes à la DSI2

Sur nos inquiétudes sur le projet de recrutement d'un contractuel sur un poste d'ITM (DSI/OP) à la DSI alors que le poste n'est pas ouvert en CAP de printemps, la direction de la DT nous informe que le PDG fera lui-même une réponse.

De même, sur le poste à DSI/ISI/CC, le DT nous confirme que le renfort demandé n'est que ponctuel et qu'il n'est pas question de faire appel à la sous-traitance. A suivre ...

De manière générale, il serait intéressant d'approfondir les raisons du manque de candidats sur les postes ouverts à la DSI (Peut-être que l'encadrement de la DSI est trop exigeant sur le profil des postes, décourageant ainsi les éventuels candidats, que ces postes n'ont pas bonne réputation vu de l'extérieur ?)